

LE FALGOUX. Ski de fond. La station de ski de fond du Falgoux ouvrira ses portes dimanche 8 février. Il sera possible de pratiquer le ski de fond, la randonnée en raquettes, la luge pour les petits et les grands. Une buvette avec crêpes sera disponible sur place avec coin cheminée. Pour toute réservation ou information complémentaires, contactez le 04.71.69.53.33 ou 04.71.69.51.28 (mairie). ■

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES



JUSTICE. L'Apaj cherche des bénévoles. L'association d'aide aux victimes d'infractions pénales Apaj 15 cherche de nouveaux bénévoles. L'Apaj accueille, écoute et informe les victimes sur leurs droits. Un soutien psychologique peut également leur être proposé. L'ensemble des services de l'Apaj sont gratuits et confidentiels. Les missions d'aide aux victimes sont assurées par trois salariées, dont deux juristes et une psychologue, et des bénévoles. La permanence principale se situe rue Edouard-Herriot à Aurillac. Des permanences sont également assurées au bureau d'aide aux victimes du tribunal d'Aurillac, à Saint-Flour deux fois par mois, Mauriac une fois par mois dans le cadre du point d'accès aux droits, au commissariat de police chaque lundi matin et au service de victimologie du centre hospitalier Henri-Mondor une fois par mois. Les personnes qui souhaitent s'investir dans l'association peuvent bénéficier d'une formation spécialisée. Contacter le 04.71.64.14.18 ou se rendre à la permanence principale, au 5-7 rue Edouard-Herriot, à Aurillac. ■

Cantal → L'actu

AGRICULTURE ■ Hausse du nombre d'éleveurs et de jeunes mâles salers dans la filière SVA Jean-Rozé-salers

La filière engraissement prend du poids

Face à une faible valorisation du jeune mâle salers et la saturation du marché à l'export italien, une filière d'engraissement se met en place. Ses points forts : la garantie d'un prix minimum, des débouchés et sorties des animaux.

Chemcha Rabhi

« Comme la viande, la démarche mature », sourit Marie-Josée Chastin. Invitée sur l'exploitation du Gaec Lafon à Jusseau, la vice-présidente du Conseil régional en charge de l'agriculture (*) a pris connaissance des étapes de la montée en puissance de la filière d'engraissement du jeune mâle salers, mise en place en 2013.

1 Un partenariat. Tout est parti d'une rencontre entre les dirigeants de la FDSEA du Cantal et de l'abatteur français SVA Jean-Rozé qui alimente les rayons viande de l'enseigne Intermarché. « Nous avons des soucis sur la valorisation du jeune mâle salers. Et nous dépendons d'un seul client, le marché à l'export italien. Nous avons besoin d'alternatives », analyse Bruno Dufayet, président de l'Association salers primaires du Cantal qui anime l'opération.

De son côté, la SVA Jean-Rozé a besoin d'assurer l'approvisionnement de ses abattoirs. Les premières bases d'une filière d'engraissement sont jetées en



SOLUTION. Pour Bruno Dufayet, président de Salers primaires, la démarche ne nécessite pas forcément d'investir dans un nouveau bâtiment, même si le lot engraisé a besoin de confort et de tranquillité. « Au contraire, elle peut permettre de valoriser d'anciens bâtiments ». Toutefois, l'association réfléchit à la mise en place d'un bâtiment d'engraissement collectif pour les éleveurs n'ayant pas de local mais voulant s'engager dans la démarche. PHOTOS PASCALE POULOUS

2013. La première année, qui a valeur de test réussi, huit éleveurs et une organisation professionnelle fournissent 123 animaux à l'opérateur.

Un engouement des retombées

2 Le concept. Plutôt que d'envoyer ces brouillards à l'engraissement vers l'Italie, l'idée est de les garder sur les fermes. Ces mâles en race pure salers, classés dans la nouvelle catégorie des très jeunes bovins (TJB), sont engraisés pour atteindre un poids carcasse de 270 kg à 370 kg, jusqu'à l'âge de 12 à 17 mois. « Actuellement, on est sur

une moyenne de 303 à 304 kg. Donc, on est dans les objectifs fixés », souligne Bruno Dufayet.

3 Le bilan. Depuis 2013, 2.040 jeunes bovins ont été engraisés principalement dans le Cantal, mais aussi le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire. Pour la campagne 2014-2015 (allant de novembre à avril), 75 éleveurs (contre 62 en 2013-2014) sont engagés dans la démarche et la barre des 1.200 mâles sera atteinte au 30 avril (contre 716 animaux en 2013-2014).

Par ailleurs, la conformation des bêtes (qualité de développement musculaire) s'est aussi améliorée : 80 % des animaux

sont classés R (bon) ; 20 % classés O (assez bon). Ces résultats ne démontrent pas qu'une simple adhésion à la filière. « Au départ, on avait 8 veaux. L'an dernier, 11,5 veaux par éleveur, aujourd'hui, on est à 16 veaux en moyenne par éleveur. C'est plus qu'une opportunité, c'est un vrai choix de production », analyse Bruno Dufayet.

Mais dans un territoire où les pratiques d'engraissement avaient presque totalement disparu depuis de nombreuses années, il a fallu présenter des arguments solides pour convaincre ces éleveurs de relancer le système de naisseur-

engraisseur.

4 Contrat gagnant-gagnant. Offrir un « contrat sécurisé » notamment sur le plan financier est bien sûr le premier objectif. Un prix minimum au kilo carcasse est garanti, soit 3,70 € en 0, 3,80 € en R et 3,90 € en U. « Cela donne une marge brute de 180 à 200 € par veau en moyenne. C'est mieux qu'une vache allaitante », compte le président de Salers primaires.

Par ailleurs, les débouchés sont également garantis. Le départ des animaux est totalement planifié et organisé.

« A terme, le but est d'atteindre 3.000 veaux »

L'entreprise Jean-Rozé y trouve aussi son intérêt avec des garanties d'approvisionnement. Le producteur s'engage sur un volume annuel avec un palier minimum fixé à 5 animaux engraisés. Il a aussi l'obligation de fournir au moins 90 % des veaux engagés, sinon il est « disqualifié ».

5 Perspectives. « A terme, le but est d'atteindre 3.000 veaux. On va monter, sécuriser et pérenniser », ambitionne le responsable de l'association. Une fois cette capacité atteinte, les produits de cette filière pourraient être identifiés par leur propre marque en rayon. ■

(*) Le Conseil régional et le Crédit agricole, représenté par Jean Boumiol, ont financé cette filière. Le Conseil général équilibre.

« Une démarche qui offre un bon rendement »

L'an dernier, le Gaec Lafon à Jusseau (*) a engagé ses cinq premiers veaux salers dans la démarche.

« On ne les valorisait pas bien, alors on a essayé », raconte Benoît Lafon, associé avec son père Didier. Et les résultats ont conforté les attentes. « On les a poussés jusqu'à 600 kg. Avec un prix de 4,10 € le kilo carcasse, on a eu un bon rendement », calcule Benoît. Cette année, le Gaec a inscrit 11 veaux dans la démarche (« Parce que nous avons eu plus de naissance de vaches (36), que de mâles (16) »). Au-delà de l'aspect financier, ces passionnés de salers sont



ALIMENTATION. Actuellement, les veaux engraisés par les Lafon prennent environ 1,450 kg par jour. Ils sont alimentés avec 3 kg de céréales, 2 kg de concentré azoté, 800 g de graminées de lin et maïs et foin à volonté.

Usse!

Des veaux élevés et engraisés localement, mais abattus à Usse. Alors que la Région s'est engagée à soutenir une filière régionale d'engraissement, la vice-présidente n'a pas manqué de souligner ce paradoxe. Car il existe un abattoir à Aurillac. « Nous avons le souci de maintenir des outils sur le territoire », a insisté Marie-Josée-Chastin. « Nous avons voulu du bon sens dans cette démarche d'un bout à l'autre de la chaîne. Nous avons mis en relation l'abattoir d'Aurillac et Jean-Rozé... », précise Bruno Dufayet, soulignant l'absence du groupe Altitude à cette présentation de résultat.

ABATTOIR

Cantal